

3 – Programme de transformation numérique des ESMS

DOCTRINE

Le programme ESMS numérique vise à concourir à la qualité des réponses aux besoins des usagers, en favorisant l'émergence et les usages des services numériques, au service de la continuité de l'accompagnement, l'inclusion, la fluidité des parcours et les interactions avec les personnes âgées, handicapées et leurs proches aidants ainsi que de leur participation à la définition de leur projet personnalisé. A la fois levier et objet de transformation, le programme nécessite de mettre en place un accompagnement au changement porté par l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux.

Ce programme s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre des orientations :

- Issues du rapport sur la concertation Grand âge et autonomie (D. Libault, mars 2019) et des perspectives de la réforme et du projet de loi grand âge et autonomie ;
- De la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médicosociale confortée par feuille de route « Ambition transformation » portée par le Secrétariat d'état chargé des personnes handicapées ;
- Du projet SERAFIN-PH (Services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées) ;
- De la stratégie nationale de santé 2018-2022 ;
- Du SEGUR de la santé, définissant une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins.

② Périmètre du programme de transformation des ESMS

Le périmètre du programme comprend plusieurs dimensions :

- **Le déploiement du dossier usager informatisé interopérable (DUI) ;**
- **Le développement de services numériques à destination des usagers**, afin de permettre à la personne accompagnée et à ses proches aidants d'être partie prenante de la définition et la mise en œuvre de son projet d'accompagnement et son parcours ;
- **L'intégration et la conformité aux référentiels et services socles** prévus par la stratégie du numérique en santé ;
- La mise en place d'outil de pilotage (du niveau local au niveau national, des organismes gestionnaires aux tutelles) ;
- **L'accompagnement et la montée en compétence des acteurs** : Un investissement dans ces outils et services numériques ne sera utile et pérenne que s'il accompagne des changements de pratiques dans les organisations de soins. Pour être effectivement adoptés, les outils numériques devront se mettre au service des équipes de soins et des échanges entre établissements. Ces évolutions doivent s'accompagner par l'émergence et l'animation de communautés de pratiques au niveau local ;
- **L'innovation pour assurer l'amélioration continue des organisations et des services** : 1% de l'investissement total sera orienté vers l'expérimentation de nouveaux usages au sein des équipes de soins. Ces investissements permettront d'accompagner l'évolution des pratiques et l'organisation des soins et accompagnements associés.

① Cible et principales échéances

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la doctrine technique du virage numérique (Action 21 - Masanté 2022), il a pour objectifs, à horizon 5 ans, de :

- Développer les usages et les bonnes pratiques du numérique dans les ESMS ;
- Amener une grande partie des ESMS à un socle minimum de maturité de leurs systèmes d'information (sécurité, interopérabilité, RGPD, équipement, logiciels, déploiement) et certains ESMS ayant atteint ce socle à progresser dans leur niveau de maturité ;
- Inscrire le schéma directeur SI des ESMS dans la doctrine du virage numérique et convenir de la trajectoire à dessiner à 5 ans ;
- Accompagner la réussite des projets en :
 - Accompagnant la fédération des ESMS pour mutualiser les achats et le partage des pratiques ;
 - Mettant en place un réseau d'acteurs en charge de la mise en œuvre de ces projets sur le terrain ;
 - Intégrant la formation et l'acculturation des acteurs nativement dans le programme.
- Soutenir quelques projets innovants permettant de favoriser les usages de ces SI ;
- Structurer la démarche en programme de transformation pluriannuelle afin de mettre en place une gouvernance stratégique et opérationnelle associant l'écosystème, et des leviers de transformation appropriés.

Le programme de transformation numérique des ESMS bénéficie d'un plan de financement actionné en 2 temps :

- **Un plan d'amorçage de 30M€ financé et piloté par la CNSA pour 2021 et 2022** pour permettre aux ESMS du champ PA/PH (financés par l'assurance maladie) de se doter de solutions DUI pour une durée de 2 ans (environ **50 projets pilotes et 800 ESMS** concernés) ;
- **Un plan de généralisation de 600M€ initié dès 2021 pour une durée de 5 ans**, destiné à :
 - Financer une part substantielle des acteurs du secteur (75%) ;
 - Elargir le périmètre des établissements financés aux ESMS PA/PH non financés par l'assurance maladie ;
 - Prendre en compte des ESMS d'autres champs du médico-social (addictologie, protection de l'enfance, etc.) et définir une stratégie de déploiement en lien avec les parties prenantes.

La montée en charge du programme et des crédits associés sera progressive pour accompagner la montée en maturité des projets portés sur le terrain.

TRAJECTOIRE

L'année 2020 a permis de concrétiser les actions suivantes :

- **Au titre de la phase d'amorçage :**
 - Cadrer la phase d'amorçage (définir le périmètre de cette phase, ses chantiers, le rôle des acteurs nationaux et régionaux, les objets à financer, etc.) et définir les modalités d'accompagnement des acteurs locaux ;
 - Concevoir un CCTP national (pour favoriser l'acquisition de solutions / de nouvelles versions de solutions conformes à la doctrine technique du virage numérique) et lancer le marché national « Dossier Usager Informatisé » ;
 - Définir la stratégie d'achat des solutions DUI et des prestations associées ainsi que les modalités d'accès aux différents marchés ;

- Définir la stratégie de financement, les indicateurs à retenir, mettre en place l’outillage du plan de financement et publier l’instruction relative à la phase d’amorçage auprès des ARS et au lancement de l’appel à projets en direction des ESMS ;
- Initialiser des chantiers métier en lien avec l’interopérabilité, avec les autres porteurs des programmes du virage du numérique en santé, notamment sur les échanges entre les solutions dossier usager informatisé et d’autres systèmes d’information de l’écosystème santé-social (ResidESMS, SI des MDPH, e-parcours, etc.) ;
- Sensibiliser les industriels aux orientations du virage du numérique en santé et leur fournir un support sur les référentiels et services socles.
- **Au titre de la généralisation :**
 - Obtenir un financement de 600M€ dans le cadre du SEGUR de la santé ;
 - Cadrer la généralisation en partant des besoins du terrain (émergeant de la phase de contribution à la trajectoire numérique dédiée pour le médico-social et priorités dans le cadre du groupe de travail médico-social du CNS) et des évolutions en cours dans l’organisation de l’offre.
- **De manière plus générale, prospective et en transverse :**
 - Accompagner les industriels dans leur conformité à la doctrine technique du numérique en santé : réalisation d’une cartographie des industriels, sensibilisation aux référentiels et services socles, démarrage de l’auto-déclaration de leur conformité dans l’outil convergence) ;
 - Dessiner les premiers contours des paliers de maturité du programme en articulation avec la certification SI, ainsi que d’un dispositif de vérification de la conformité/labellisation des solutions (basé sur l’outil convergence complété d’exigences fonctionnelles prioritaires pour le métier) ;
 - Contribuer à l’émergence de collectifs SI médico-sociaux destinés à accompagner la mise en œuvre des projets sur le terrain ;
 - Définir les modalités d’accompagnement des projets au niveau national, régional, territorial, en articulation avec le déploiement des référentiels et services socles.

Les grandes étapes de la phase d’amorçage sont les suivantes :

- T4 2020 : publication de l’instruction aux ARS et publication du marché national
- Début T1 2021 : lancement des appels à projets par les ARS
- T1 2021 : notification des attributaires du marché national
- T2 2021 : démarrage des projets de la phase d’amorçage
- T4 2021 : 1^{er} bilan des projets
- T4 2022 : évaluation de la phase d’amorçage

SYNTHESE DES IMPACTS POUR LES MOE ET MOA



Synthèse des impacts pour les MOA

(Agences régionales de santé, GRADeS...)

- Participer aux groupes de travail sur le contenu de l'instruction PAI numérique
- Participer à la définition de paliers de maturité SI, socle de transformation numérique
- Mettre en place des appels à projets régionaux
- Accompagner la fédération des ESMS pour mutualiser les achats et les partager les pratiques
- Mettre en place un réseau d'acteurs en charge de la mise en œuvre de ces projets sur le terrain
- Mettre en place des actions de formation et d'acculturation des acteurs au numérique
- Piloter la transformation via les indicateurs du programme
- Contribuer à l'évaluation du programme ESMS numérique



Synthèse des impacts pour les MOE

(Industriels)

- Participer à des ateliers de spécification des échanges (DUI, ResidESMS, SI MDPH,...)
- Participer au modèle financier du marché DUI
- Participer au sourcing éditeurs du marché DUI afin d'avoir la possibilité d'être référencé dans un marché national dès la phase d'amorçage
- S'auto-déclarer dans l'outil convergence
- S'inscrire dans un processus d'évaluation de la conformité des solutions (l'usage d'une solution conforme conditionnant le financement des ESMS)
- Automatiser la remontée des indicateurs du programme conditionnant le financement des ESMS

SYNTHESE DES ACTIONS CLES

| Action | Jalon |
|---|------------------|
| <i>Définition des marqueurs stratégiques de la transformation</i> | <i>Août 2019</i> |
| <i>Lancement des travaux de cadrage du programme ESMS numérique avec les acteurs du médico-social</i> | <i>T3 2019</i> |
| <i>Document de cadrage du programme ESMS numérique</i> | <i>T2 2020</i> |
| <i>Lancement chantier « leviers de la transformation » dont la réalisation d'un CCTP national</i> | <i>T1 2020</i> |
| <i>Lancement des travaux de cadrage de la phase de généralisation dans le cadre du SEGUR de la santé</i> | <i>T3 2020</i> |
| <i>Publication de l'instruction relative à la phase d'amorçage auprès des ARS</i> | <i>T4 2020</i> |
| <i>Publication de l'accord cadre national</i> | <i>T4 2020</i> |
| <i>Lancement des 1ers projets de la phase d'amorçage</i> | <i>T2 2021</i> |
| <i>Traduction des exigences technico-fonctionnelles dans un référentiel destiné à servir de base à des opérations de vérification des solutions</i> | <i>T2 2021</i> |
| <i>Déblocage des premiers crédits associés à la phase de généralisation dans le cadre du SEGUR de la santé</i> | <i>T1 2021</i> |
| <i>Bilan de la phase d'amorçage</i> | <i>Fin 2022</i> |
| <i>Bilan de la phase de généralisation</i> | <i>2026</i> |

POUR EN SAVOIR PLUS

- Site de la CNSA :
 - <https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/numerique-accompagner-les-structures-medico-sociales-dans-la-mise-en-place-du-dossier-usager-informatise>
- Site de l'ANAP : (Fonctions d'un dossier de l'utilisateur à informatiser)
 - <http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2722-fonctions-dun-dossier-de-lusager-a-informatiser>
- Webinaires de l'ANS:
 - https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/ANS_Webinaire-TrajectoireMS_07072020.pdf
 - https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/ans_webinaire-trajectoirems_100920.pdf